

Faire une demande de Prêt entre Bibliothèques (PEB)

Et accéder à une collection de documents quasiment illimitée

Qu'est-ce que le PEB ?

Avant l'invention du PEB...

Si un document n'était pas disponible dans ma BU, je devais :

- rechercher d'autres bibliothèques,
- aller consulter leur catalogue,
- m'inscrire pour pouvoir accéder au document.

Désormais, avec le Prêt entre Bibliothèques

- j'adresse ma demande de document à ma BU,
- ma BU recherche le document via un réseau de bibliothèques,
- elle l'emprunte et le met gratuitement à ma disposition.

En résumé

Le PEB vous permet d'emprunter un document, quelle que soit votre bibliothèque d'origine !

Comment faire ma demande

Comment faire ma demande ?

université
Paris Est Créteil Val de Marne

“ WELCOME TO
THE REAL WORLD ”
Matrix

Il me suffit de remplir un formulaire en ligne !

Bibliothèques

valider

ACCUEIL

PRÉSENTATION

VOS BIBLIOTHÈQUES

BIBLIOTHÈQUE EN LIGNE

SERVICES

AIDE À LA RECHERCHE

INFOS PRATIQUES

Collections et services en ligne

- > Liste alphabétique des ressources
- > Réserver un espace groupe
- > Faire une demande de Prêt Entre Bibliothèques
- > Un problème ? Une question ? Une suggestion ?
- > Compte lecteur
- > Athéna sur votre mobile

Athéna : le moteur de recherche de la bibliothèque

A

Recherchez

Vous cherchez un livre, un article, un e-book, un sujet d'examen...



Attention

- Le document demandé doit entrer dans le cadre de mes études.
- Certains documents ne peuvent pas faire l'objet d'un PEB.

Comment accéder au document ?

Comment accéder au document ?

- Ma BU me contacte quand le document est arrivé,
- je peux venir le retirer sur place,
- dans la plupart des cas, je peux emprunter le document à domicile.

<http://bibliotheque.u-pec.fr>

Sandrine Hottot-Mora
scd-PEB@u-pec.fr

Service Commun de la Documentation de l'UPEC
web-scd@u-pec.fr